

Conseil Municipal

Lundi 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huitième jour du mois de novembre, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le mardi 22 novembre 2022, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle des Mariages, sous la présidence de FONTAINE Jean-Paul.

Conseillers en exercice : 29

PRESENTS : M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella, M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine, M. BASTIEN Guillaume, MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALSKI Emilie, M. LACAILLE René, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia.

EXCUSES : MME SOLTANI Nacera par pouvoir à M. KLEE Alain.

ABSENTS : M. ROBIN Bruno, M. LENGLIN Joël.

Secrétaire de séance : KOSMALSKI Emilie

OBJET : 2022-5-10

RETROCESSION AU COLUMBARIUM COMMUNAL - Demande de Madame Christel MARTENS

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'un courrier reçu de Madame Christel MARTENS, domiciliée à LALLAING (59167) – 245 rue Faidherbe, sollicitant la rétrocession d'une concession au Columbarium dans le Cimetière communal, enregistrée sous le n°58 Case n°F9 acquise en juillet 2009.

Mme MARTENS souhaite, en accord avec les héritiers, inhumer l'urne de son père défunt dans un caveau CU2 N°13.

Toutefois, la plaque de fermeture ayant été gravée à l'époque du décès, un devis a été établi par la Marbrerie SLOSSE pour un remplacement qui s'élève à 334,80 € TTC ; montant qui sera alors déduit du prix de rachat.

Monsieur le Maire propose le rachat de cette concession au prix de **172,11 € (894,54€*17/30 - 334.80€)**, suivant l'article 43 de l'arrêté du règlement du cimetière communal, et la délibération n° 2021-1-03 en date du 09 Mars 2021 fixant les modalités d'achat et renouvellement des concessions et de la remettre en vente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le rachat de la concession au Columbarium enregistrée sous le n°58 Case n°F9, appartenant à Mme MARTENS, pour un montant de **172,11 €** (cent soixante-douze euros et onze centimes).

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 27 voix M. FONTAINE Jean-Paul, MME MAES Françoise, M. DANCOINE Thierry, MME MARTIN Christelle, M. PIESSET Arnaud, MME HAUDRECHY Annie, M. ZEBBAR Kamel, MME WASSON Laurence, M. PROVENZANO Antonio, MME MARFIL Nicole, M. JENDRASZEK Michel, MME DUJARDIN Gilberte, M. BAVIER Bernard, M. NOIRET Patrick, MME NOIRET Christiane, M. POPEK Joël, M. PIOTROWSKI Georges, MME DEVIGNE Stella , M. FAUVEAUX Sébastien, MME DECOUT Sabine , M. BASTIEN Guillaume , MME BAVIELLO Sandrine, MME KOSMALKI Emilie, M. LACAILLE René, MME SOLTANI Nacera est un vote par pouvoir de KLEE Alain, M. KLEE Alain, MME MARTINACHE Sonia.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0

Ne participent pas au vote : 0 exclus

N'ont pas pris part au vote : 0

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. Fontaine Jean-Paul